

SAGE LEYRE, COURS D'EAU CÔTIERS ET MILIEUX ASSOCIÉS

Commission Locale de l'Eau 2021-2026



RENDEZ-VOUS GESTEAU

LES AVIS DE LA CLE

14 JANVIER 2025



SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés

COMMENT ÉTUDIER LES AVIS

SAGE Leyre : un périmètre et une assemblée

Le périmètre

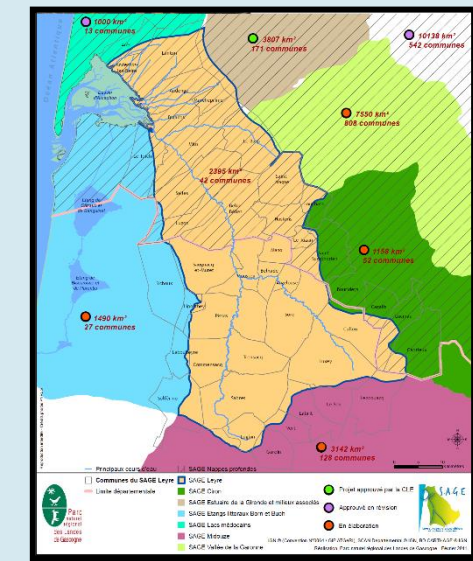
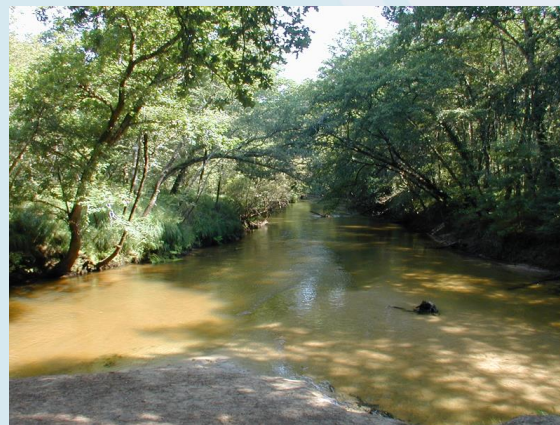
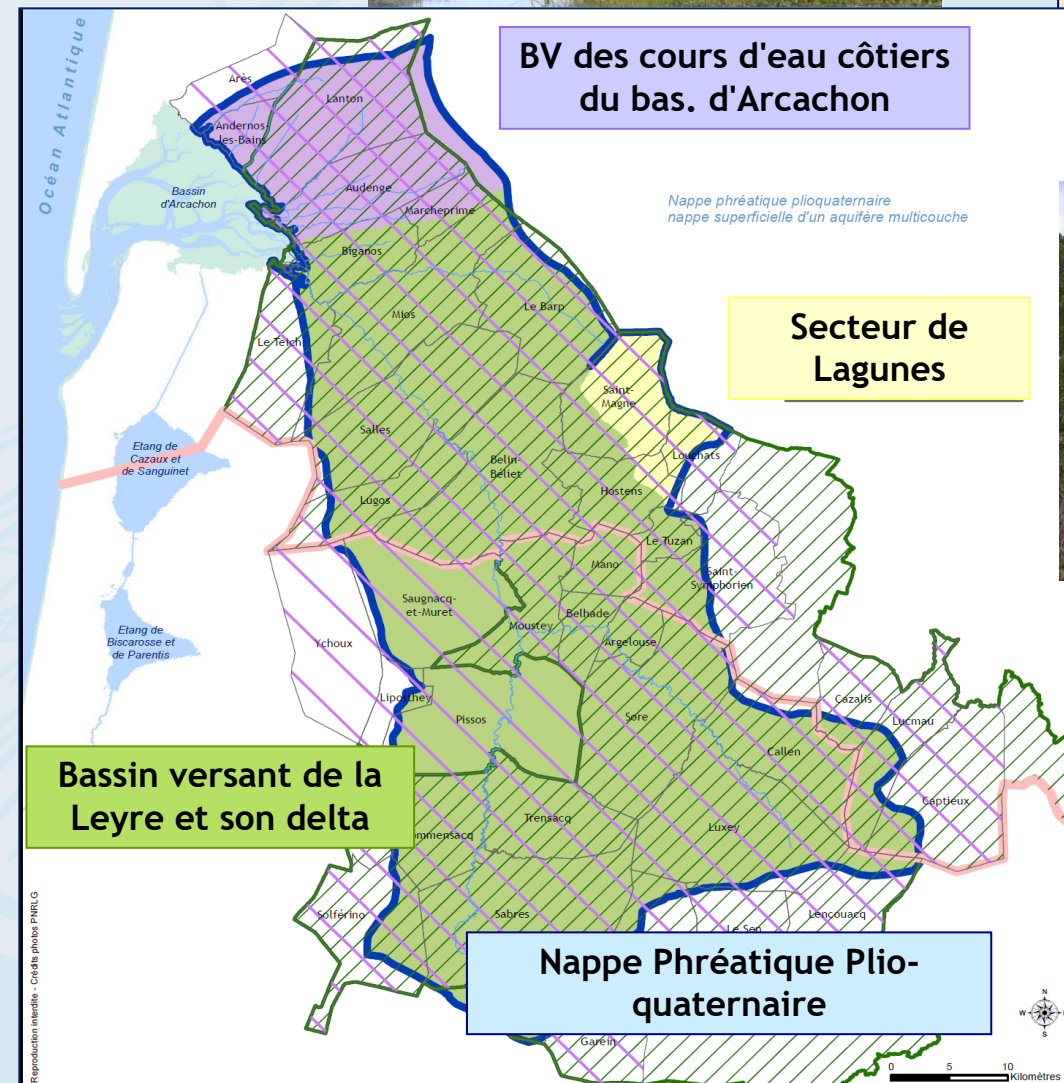
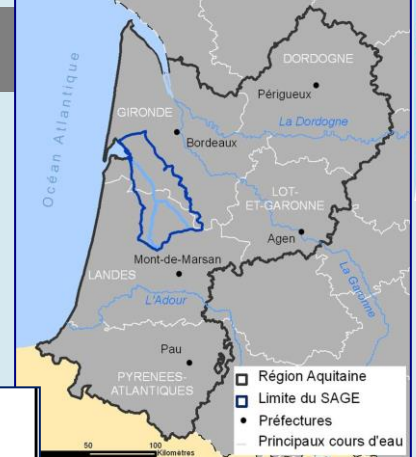
- 2395 km², 42 communes, 2 dép^{ts}
- Un bassin récepteur : le bassin d'Arcachon.
- 4 entités

La Commission Locale de l'Eau (CLE)

- 60 membres (+ des référents pour les communes non présentes dans la CLE)
- Un bureau de 12 membres

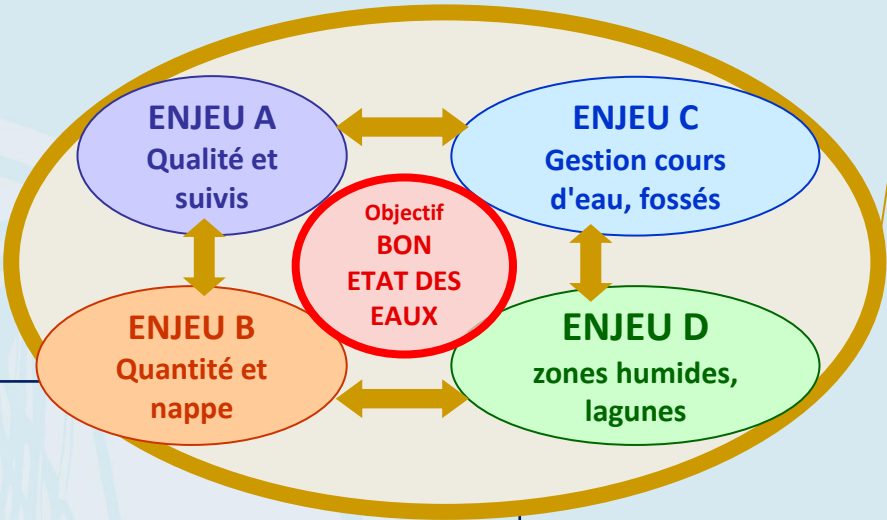
Une structure porteuse

- Le PNR des Landes de Gascogne (Syndicat Mixte)
- 90% des communes du SAGE Leyre sont sur le PNRLG



Le **SAGE Leyre** c'est

- Un PAGD de 5 enjeux, 22 objectifs et 88 dispositions
- Un règlement de 2 règles liées à l'enjeu zones humides



ENJEU TR
Gouvernance,
Animer et informer
Faire connaître
Impliquer les MO

2000-2001	• Emergence • AP périmètre en juillet 2001
2002-2006/2008	• Elaboration du SAGE 70 réunions, 9 réunions publiques, 3 lettres d'info 4 commissions thématiques • Approbation par AP en février 2008
De 2008 à 2013	• Mise en œuvre du SAGE
2010-2011/2013	• Révision anticipée du SAGE (règlement) 29 réunions d'échanges avec la CLE, 3 périodes de mise à disposition, un site d'échange avec la CLE. • Approbation SAGE révisé en mars 2013
Depuis 2013	• Mise en œuvre du SAGE révisé • <i>Modification du périmètre (9/12/2013)</i>

Les consultations de la CLE

- Par l'Etat (→avis préalable, technique ou saisine officielle)
- Par certaines EPCI (SCOT et PLUi), certains organismes (autres SAGE, EPTB, AE)
- Par les pétitionnaires ou les bureaux d'étude en amont du dépôt des dossiers

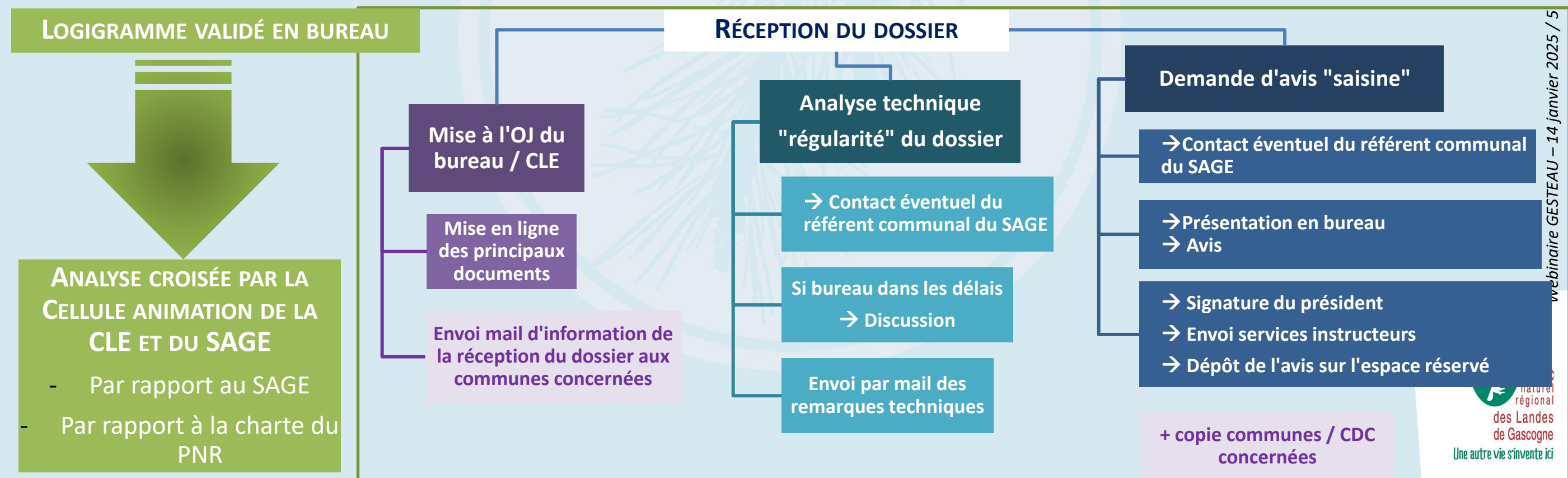
Evolution avec le temps

➔ Sollicitations en amont

Organisation : l'article 11 (Consultation de la CLE) des règles de fonctionnement de la CLE

"L'avis de la CLE porte sur la **compatibilité avec le PAGD du SAGE et/ou la conformité avec le règlement** de ce même SAGE

- **La CLE délègue au président et au bureau de coordination l'analyse des dossiers et l'avis.**
- [...]
- Le bureau de coordination peut également émettre des remarques sur des dossiers dont la CLE n'est pas saisie officiellement mais dont l'information lui a été transmise (en particulier par le PNR des Landes de Gascogne)."



Documents étudiés : variable selon dossier

- ✓ Résumé non technique
- ✓ Dossier Loi sur l'Eau – Etude d'impact ou évaluation des incidences (et/ou son résumé) – annexes liées à l'eau et aux milieu aquatiques
- ✓ Doc. Urbanisme : PADD – Règlement - Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) selon secteur et thématique

1 analyse technique de la cellule animation par rapport au contenu du SAGE	1 présentation en diaporama au bureau ou en séance plénière Parfois invitation du pétitionnaire	1 avis rédigé signé par le président
Rappel réglementaire de la demande		
	Situation cartographique	
<u>Thèmes analysés :</u> - Eaux pluviales - Eaux usées - Eau potable - Zones humides - Cours d'eau fossés	Éléments les plus pertinents de la trame d'analyse technique	Éléments du dossier résumé
<u>Analyse compatibilité avec le SAGE</u> - Non cité - Juste cité sans analyse ou contenu cité - Analyse et justification du projet par enjeu		
		" Considérant " faisant le lien entre les enjeux/dispositions du SAGE et le contenu du dossier
	<u>Proposition d'avis</u> Compatible / Réservé / non compatible	<u>Avis</u> + réserves éventuelles + prescriptions + remarques
		Des remarques complémentaires peuvent être inscrites en dehors de l'avis à la demande du bureau
ATTENTION : l'avis du bureau / de la CLE ne peut porter que sur les éléments du dossier transmis. Tout complément oral (par téléphone, en séance si pétitionnaire présent) ne peut modifier l'avis que si il est ajouté à un complément de dossier ou à un mémoire en réponse		

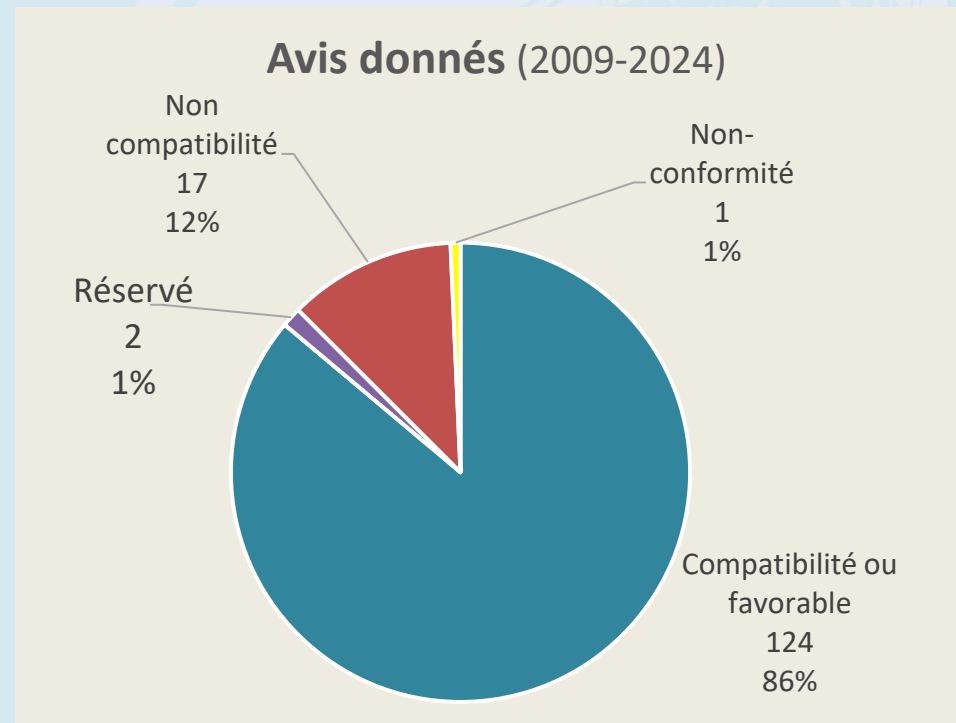
Depuis 2009 (16 ans)

144 dossiers soumis à la CLE

- Avis officiel (saisine de la CLE),
- Avis technique préalable (complétude du dossier, manque, complément à apporter, ...)
- Sollicitation avant dépôt de dossier

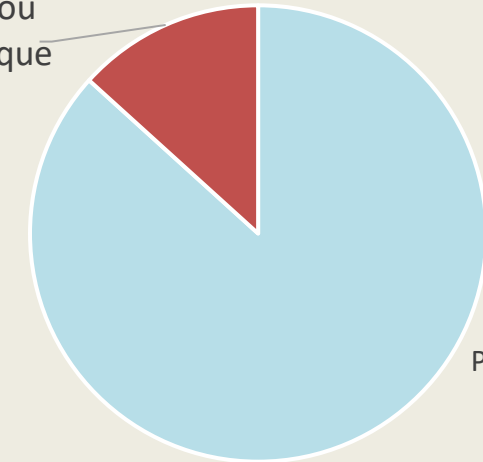
Sur les 144 dossiers

- 17 avis de non compatibilité
- 2 avis réservé
- 1 avis non conforme



Nombre de dossiers (2009-2024)

Pour avis ou
avis technique
144
13%



Pour information
(déclaration)
940
87%

Déclarations étudiées par la cellule animation pour :

- Connaître les projets
- Vérifier la compatibilité avec le SAGE Leyre

Moyens disponibles

- De 2009 à 2018 : 1 personne
- Depuis 2018 : 2 personnes

SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés

COMMENT SE FAIT LE SUIVI DES AVIS



Niveau 1 – Saisie de tous les dossiers reçus dans un fichier excel - depuis 2009

Objectif : retrouver les dossiers et permettre des extractions

- Nombre de dossiers et type de dossiers (avis, déclaration)
- Objet des dossiers (eaux pluviales, forages, épandage, ...)
- Origine des dossiers (service instructeurs)
- Localisation géographique (département, commune)
- ...



Niveau 2 – Saisie cartographique des dossiers soumis à la CLE (SIG) - depuis 2018

Objectif : illustrer la pression des projets sur le territoire et faire des vérifications

- Non superposition de parcelles d'épandage



Niveau 3 – Participation à des commissions de Suivi de Site (CSS) – depuis 2009

Objectif : faire connaître le SAGE et veiller à sa bonne application, assurer une veille du territoire

- Usine Smurfit (papeterie),
- Élevage industriel de porcs,
- Site du CEA (Commissariat à l'Energie Atomique)



Niveau 4 – Fiche de suivi sur des sujets à caractère sensible – depuis 2009

Objectif : gagner du temps pour ne pas avoir à rechercher le dossier d'origine pour des dossiers récurrents

- Projet de plate forme logistique sur une ZAC avec destruction de zones humides,
- Autorisation saisonnière de prélèvement d'eau,
- ...



Niveau 5 – Guide pour les services instructeurs - 2014

Objectif : permettre aux instructeurs d'appréhender le SAGE Leyre avec une entrée "rubriques Nomenclature Eau"

SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés

QUELLE PLACE DANS L'ANIMATION DU SAGE

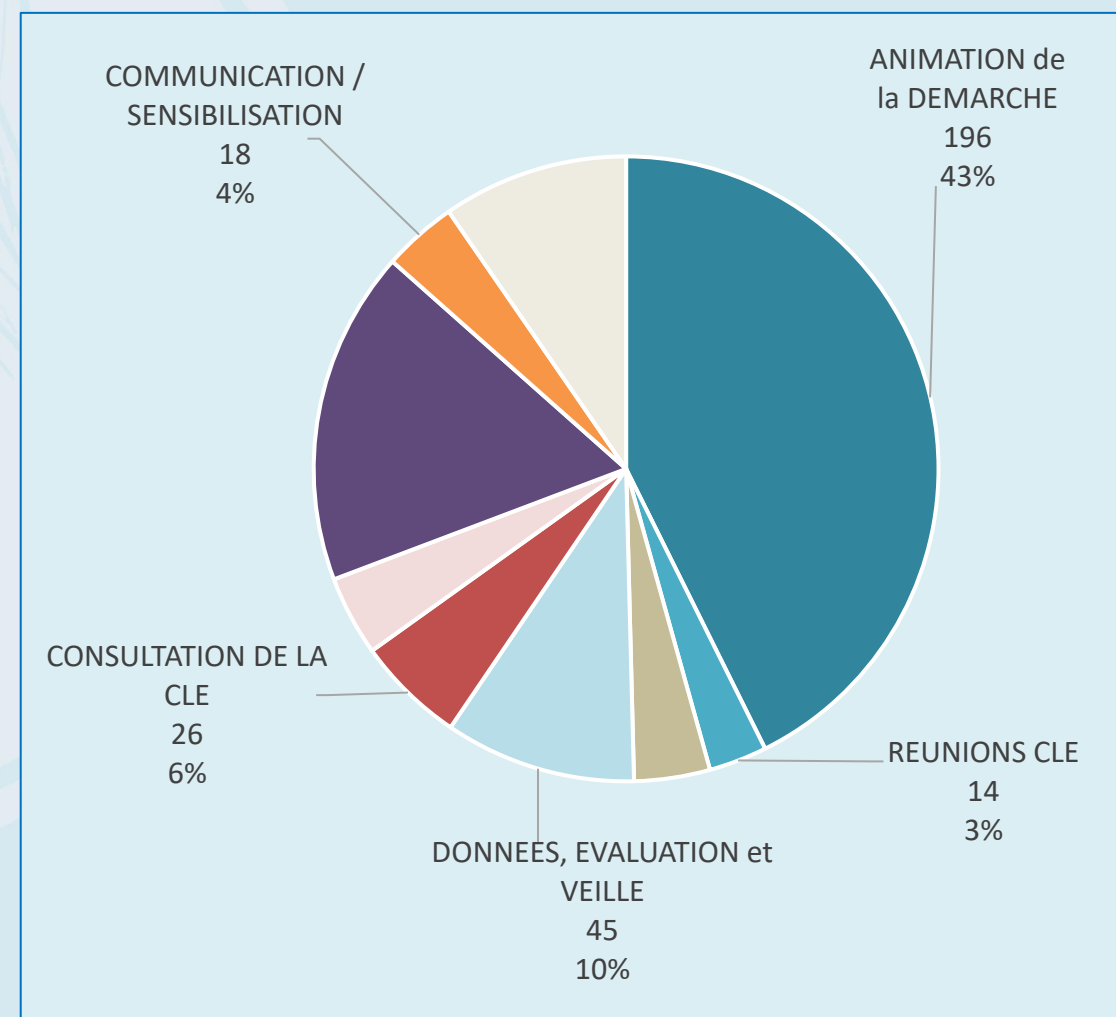
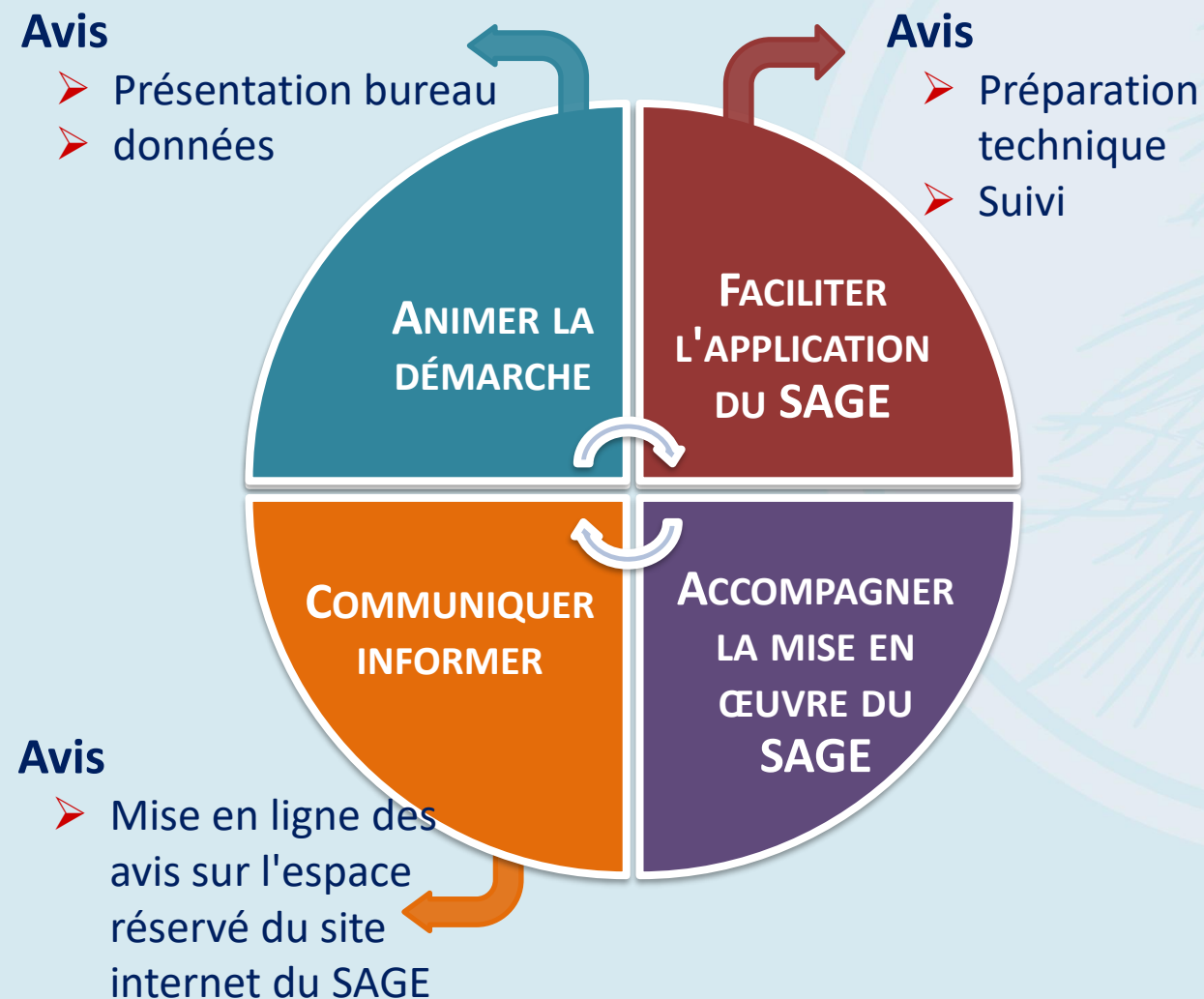
Une cellule animation

Composée de 2 personnes depuis 2018
organisée autour de 4 tâches

Un bureau de 12 membres

Réunion tous les 30/45 jours pour prendre en compte les
délais de consultation
Entre 6 et 10 réunions par an

Taches - 2024



SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés

QUELLES ÉVOLUTIONS DU SAGE ET DES PRATIQUES D'ANIMATION

Des constats

Sur le temps d'animation

Le temps passé sur les avis est un temps **incompressible** mais **impossible à estimer** à l'avance

Sur la rédaction du SAGE

Certaines dispositions ne sont pas suffisamment précises ou rédigées pour permettre leur utilisation dans les avis

Des questions récurrentes

- ❖ Que faire quand un avis de non-conformité n'est pas suivi par les services de l'Etat ? Quels recours ? Par qui ?
- ❖ Comment faire pour qu'une CLE ayant donné un avis de non-conformité puisse le être conviée au CODERST pour y son avis ?



Evolution des pratiques d'animation

- Nouvelle organisation de la cellule animation à partir de mai 2025
- Volonté de renouveler ou faire évoluer
 - ✓ Les routines
 - ✓ Les documents types selon les thématiques



Evolution du SAGE : chantier à venir

- Mise à jour du SAGE en cours
 - Étape Etat des lieux, réalisation du SAGE, compatibilité avec le SDAGE
- Evolutions des documents d'application du SAGE vers les documents d'urbanisme, vers les services instructeurs

